



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D00730610-DE

Publié le : 10/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Elise AEBISCHER,

Étaient absents : Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, *Procurations de vote :*
Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse),
M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse),
Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse),
Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse),
M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse),
Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 72 - Plan Ecoles et Crèches : Réhabilitation lourde de l'école primaire Vieilles Perrières - Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Délibération n° 2023/007306

Plan Ecoles et Crèches :
Réhabilitation lourde de l'école primaire Vieilles Perrières
Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	08/09/2023	favorable unanime
Commission n° 3	07/09/2023	favorable unanime

Résumé :

Le projet de réhabilitation lourde de l'école primaire Vieilles Perrières vise à repenser l'intégralité du site scolaire en s'appuyant sur les échanges et les besoins exprimés lors de la démocratie participative. Il prévoit notamment la rénovation énergétique et fonctionnelle des bâtiments maternelle et élémentaire, la déconstruction reconstruction de la restauration scolaire et le réaménagement de l'ensemble des espaces extérieurs.

Le Conseil Municipal du 29 septembre 2022 a arrêté le programme de l'opération et validé son lancement.

Le montant global de l'opération y compris espaces extérieurs est estimé à 7 750 000 € HT, soit 9 300 000 € TTC TDC.

Il convient aujourd'hui de choisir le lauréat du concours, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant.

I - Contexte

La réhabilitation lourde de l'école primaire des Vieilles Perrières s'inscrit dans le programme de rénovation des écoles et des crèches.

Située au 8 rue des Vieilles Perrières, l'école primaire est actuellement constituée de 4 bâtiments construits dans les années 1970 : l'élémentaire, la maternelle, la restauration qui comprend l'ancienne cuisine, et un bâtiment de logements accueillant des associations.

La remise à niveau réglementaire et technique, l'amélioration des usages et de la performance énergétique, ainsi que la nécessaire augmentation de capacité pour absorber la hausse des effectifs liés à la fermeture de l'école de la Grette et aux projets urbains à venir dans le secteur, justifient d'une réhabilitation lourde à l'échelle du site.

II - Objectifs

Le Conseil Municipal du 29 septembre 2022 a arrêté le programme de l'opération et validé son lancement pour un montant de travaux de 5 945 000 € HT, et un montant global d'opération de 9 300 000 € TTC Toutes Dépenses Confondues (TDC). Ce montant s'entend hors installations de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, financés le cas échéant sur le budget du plan solaire photovoltaïque.

Ce projet comprend :

- la réhabilitation lourde du bâtiment de l'école élémentaire,
- la rénovation-extension de l'école maternelle,
- la déconstruction de la restauration existante et du bâtiment de logements,
- la reconstruction et l'augmentation de la capacité d'accueil de la restauration.

Le bilan surfacique global limite la construction de nouvelles surfaces à 125 m² SDP tout en répondant à l'ensemble des objectifs d'amélioration globale de la fonctionnalité de l'école pour tous les usages.

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- porter la capacité d'accueil à 10 classes (contre 8 actuellement),
- ouvrir architecturalement l'école sur le quartier et redéfinir le front de rue,
- requalifier les espaces extérieurs, en lien avec le plan de lutte contre les îlots de chaleur : désimperméabilisation, végétalisation, espaces de cour non genrés, maintien et valorisation de la biodiversité existante,
- intégrer la restauration au coeur du site scolaire,
- créer un large espace extérieur végétalisé incluant un parvis d'accueil apaisé,
- améliorer la performance énergétique : rechercher le niveau E3-C1 pour les nouveaux bâtiments, rechercher le niveau BBC Rénovation Performance pour les bâtiments conservés,
- utiliser des matériaux biosourcés et locaux,
- installer des panneaux solaires photovoltaïques en toiture,
- requalifier le cheminement au Nord pour permettre de reconstituer 10 places de stationnement, dédiées au personnel, une aire de retournement pour véhicules légers, un cheminement piéton sécurisé, la livraison des plaquettes pour la chaufferie bois existante,
- accéder à la zone de livraison directement depuis la rue.

III - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Pour désigner le maître d'œuvre de l'opération, un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé conformément aux articles L. 2125-1 2° et R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique.

Le jury de concours de la phase candidature réuni le 19 janvier 2023 a retenu, parmi les 38 dossiers présentés, les candidatures de :

1/ Sarl d'architecture Mil Lieux 54000 Nancy

2/ Alka Architectes 75020 Paris

3/ Nunc Architectes 67201 Eckbolsheim

Le jury de concours de la phase offre réuni le 7 juillet 2023 a examiné les trois projets remis selon les critères suivants :

1. Qualités architecturales, qualités paysagères et intégration dans le site
2. Performance énergétique et environnementale du projet, et qualités des solutions techniques proposées
3. Qualités fonctionnelles et efficacité de l'organisation interne, et externe, des locaux, des surfaces et des circulations entre bâtiment
4. Planning, Phasage en site occupé et Economie générale du projet : compatibilité avec l'enveloppe prévisionnelle allouée aux travaux, et respects des objectifs calendaires

A l'issue de cet examen, le jury a classé les projets remis par les trois candidats sélectionnés dans l'ordre suivant :

1/ Nunc Architectes 67201 Eckbolsheim

2/ Sarl d'architecture Mil Lieux 54000 Nancy

3/ Alka Architectes 75020 Paris

Conformément à l'article R 2122-6 du code de la commande publique et au vu de l'avis motivé du jury, le pouvoir adjudicateur a décidé d'engager les négociations avec l'équipe Nunc Architectes. Cette négociation a porté sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché et la prise en compte des observations du jury sur le projet.

A l'issue des négociations, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe représentée par le mandataire Nunc Architectes pour un montant d'honoraires de 867 260 € HT ce

qui, rapportés aux 5 945 000 € HT de coût prévisionnel travaux du projet porté par le soumissionnaire, amène à un taux d'honoraires de 14,59 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- choisit l'équipe représentée par le mandataire Nunc Architectes, comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation lourde de l'école primaire Vieilles Perrières,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation lourde de l'école primaire Vieilles Perrières à l'équipe représentée par le mandataire Nunc Architectes pour un montant d'honoraires de 867 260 € HT,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

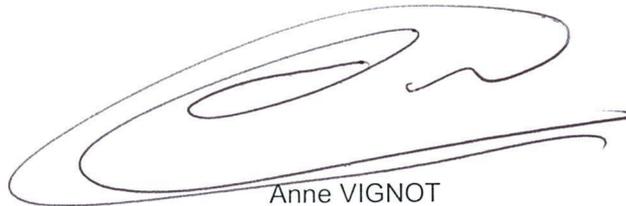
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT